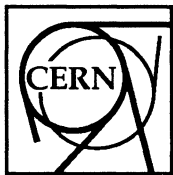


Bulletin ASSOCIATION du PERSONNEL STAFF ASSOCIATION



Siège: Genève, Suisse
Seat: Geneva, Switzerland

Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Tel. 2819/4224

le 20 mai 1992

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DU PERSONNEL, LE 12 MAI 1992

Le Conseil du personnel s'est réuni en session ordinaire, le 12 mai à 14 heures 30 dans la Salle du Conseil.

- **Compte-rendu d'activité du Comité exécutif:** le Comité exécutif a rendu compte de la lettre qu'il a écrite aux membres du Conseil du CERN, donnant des explications sur le "rendez-vous manqué" du 19 mars et soulevant un certain nombre de points essentiels touchant à la politique de l'emploi au CERN.

Le Président de l'Association et un de ses vice-présidents ont eu, **début mai**, une première réunion avec le Secrétaire général de la FICSA, le Président de sa Commission juridique permanente et un membre permanent de son Secrétariat ("Research Officer"); une discussion générale sur les problèmes généraux de la protection juridique des fonctionnaires internationaux et sur certains jugements particuliers a été faite. Le resserrement des liens entre l'Association du personnel du CERN et la FICSA a été discuté: il pourrait prendre trois formes:

- 1) la participation de l'Association au Congrès annuel de la FICSA,
- 2) sa participation à la mise en oeuvre du projet de réunion annuelle au niveau européen (YORICS, dont nous avons déjà parlé dans le Bulletin),
- 3) l'organisation commune d'une journée réunissant des représentants de toutes les Organisations internationales sises à Genève pour discuter des problèmes d'intégration dans la région (logement, écoles, crèches, permis, fiscalité, etc...). Les contacts seront maintenus.

Une délégation de l'Association se rendra à Bruxelles **dans la dernière semaine de mai**, pour y rencontrer des représentants du Comité central du personnel des Communautés européennes et de Fédérations ou Syndicats de fonctionnaires internationaux européens.

Plusieurs membres du Comité exécutif et de la Commission des cas particuliers de l'Association ont eu **récemment** une réunion de travail avec un des conseillers juridiques de l'Association. Ont été discutés des questions générales ainsi qu'un grand nombre de recours, internes ou externes, en cours.

Le Comité exécutif a fait le point sur les discussions en cours concernant les directives pour l'avancement 1992, les recours concernant l'attribution initiale des filières de carrière, le questionnaire de l'Association sur l'exercice 1992 d'entretiens annuels, dont le principe avait déjà été approuvé par le Conseil du personnel lors d'une précédente réunion et qui sera bientôt distribué.

- **Suivi de l'Assemblée générale du personnel du 30 avril:** le Conseil a pris note de l'approbation par l'Assemblée générale des légères modifications des Statuts de l'Association concernant la formation des groupes électoraux dans les Divisions; il a également pris note des modifications qui en découlent pour les élections prochaines et qui ont été publiées dans le Bulletin hebdomadaire.

- **Nomination d'un représentant (suppléant) de l'Association du personnel dans le Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions:** Le Conseil du personnel a nommé Irène Seis, déléguée du personnel, comme suppléante du représentant de l'Association (actuellement, son Président, Michel Borghini). Elle remplacera Balasz Szeless, représentant de l'Association pendant de nombreuses années, qui avait manifesté son désir de se retirer.

- **Prévention de l'alcoolisme au CERN:** dès 1984, il avait été convenu au sein du Comité de concertation permanent (CCP), de mettre en place une politique visant à prévenir le développement de l'alcoolisme au CERN et à aider ceux qui étaient déjà atteints par cette maladie. Un Groupe de prévention, comprenant des représentants de l'Administration et de l'Association, avait été créé et un cours de formation avait été organisé pour les superviseurs.

En 1989, le Groupe de prévention n'avait pu tomber d'accord sur un projet de Manuel pour les superviseurs, leur indiquant les procédures à suivre en cas de problèmes.

Le besoin d'aide ou de prévention se faisant toujours sentir, les discussions ont repris **printemps 1992**. Elles ont abouti à un projet de Manuel, cette fois-ci recommandé unanimement par le Groupe de prévention. Ce projet, intitulé LA GESTION DES PROBLEMES LIÉS À L'ALCOOL AU CERN, a été présenté au Conseil du personnel qui l'a approuvé à l'unanimité. Ce projet sera discuté à la réunion du Comité de concertation permanent, **le 19 mai**, en vue d'une recommandation au Directeur-général.

- **Coordination des Clubs du CERN:** le Conseil a entendu un rapport d'un groupe de travail créé par l'Association pour proposer des modifications du fonctionnement du Comité de coordination des Clubs (CCC) et de l'Assemblée des Présidents des Clubs; ce groupe, présidé par Derek Ball, vice-président de l'Association, comprenait les membres actuels du CCC et des Présidents de Club. Les recommandations sont les suivantes:

- la composition du CCC sera élargie pour inclure un membre du Comité exécutif de l'Association comme observateur/conseiller;
- lors des réunions du CCC, le remplacement des membres élus du CCC empêchés devra être assuré par un membre du personnel du CERN et un quorum de 4 membres plus le Président devra être atteint;
- le CCC devra se réunir plus régulièrement, avec un minimum de trois séances par an; les réunions devront être annoncées aux Présidents de Clubs qui pourront demander à être invités et/ou à proposer des sujets pour l'ordre du jour;
- les demandes de subventions à l'Association seront décidées par l'Assemblée annuelle des Présidents de Clubs, sur proposition du CCC;
- pour assurer que les Clubs du CERN restent sous le contrôle du personnel du CERN, les règles suivantes devront s'appliquer à tous les Clubs:

le Président devra être membre du personnel (y compris un ancien du CERN ou un membre de la famille d'un membre du personnel);

les autres membres du Comité devront normalement être membres du personnel du CERN, à une exception possible près; en cas d'impossibilité, le CCC devra donner son accord à une autre composition;

le nombre de membres extérieurs au CERN ne devra pas dépasser 50% du nombre total des membres du Club; en cas d'impossibilité, le CCC devra donner son accord à une autre composition;

les Clubs qui répondent aux demandes d'information essentielle de la part du CCC, y compris une copie de leurs comptes, figureront sur la liste officielle des Clubs du CERN et pourront avoir accès à l'aide de l'Association du personnel, y compris des subventions ou des prêts, l'utilisation du Bulletin hebdomadaire pour des annonces, etc...

Ces recommandations ont été approuvées.

• **La Planification au CERN:** Christian Roche, Directeur associé pour la prévision et la planification avait été invité par l'Association; il était accompagné de Helmut Weber, Chef de l'Administration et de Gilles Lindecker, Chef du groupe de planification stratégique.

Après avoir rappelé les buts généraux de la planification ("la prévision cohérente des objectifs et des moyens"), Christian Roche a souligné que pour la première fois depuis quinze ans il y a de nouveau un Directeur chargé spécifiquement de la planification de **toutes** les ressources au CERN. Puis il a montré une série de "transparents"¹ concernant son mandat écrit (en particulier la planification des moyens humains, financiers et logistiques à l'intérieur des limites fixées par le Conseil du CERN et par le Directeur général), les mécanismes internes et externes de décisions du CERN, les structures de Direction, l'évolution des budgets du CERN, les ressources dont il dispose, etc.... C. Roche a attiré l'attention sur le fait que la pérennité du CERN n'a pas la même garantie que celles des institutions des Etats membres et que par conséquent un grand projet dans les années à venir est vital pour son avenir et celui de son personnel.

Parmi ses premières activités figurent la préparation du document sur les activités scientifiques et les prévisions budgétaires pour les années 1993-1996 (dans le cadre de la procédure Bannier) et un premier inventaire des activités actuelles du personnel en poste (un "instantané"). Il procédera dans l'année à un inventaire global et complet en fonctions des activités à la fois des ressources humaines (titulaires, boursiers et attachés rémunérés, personnel d'appui industriel) et financières; le but est de proposer une répartition optimale des ressources existantes avant d'en engager d'autres. Cela sera fait dans l'optique de l'exercice de planification qui doit aboutir en 1993 à la présentation du projet LHC.

Cet exposé a suscité beaucoup de questions sur les projets LEP200 et LHC, sur la réduction d'effectif prévue qui paraît considérable, sur l'utilisation des renseignements non confidentiels recueillis sur les formulaires d'entretiens annuels (objectifs), la politique de mobilité interne, le temps choisi ou partagé, la restructuration de 1991, la surcharge générale de travail, la cohérence des projets et des ressources, la centralisation comparée à la décentralisation, la possibilité de changements prochains dans la structure des divisions, le besoin d'une meilleure information générale du personnel par la Direction, le souhait de l'Association d'être associée, d'une manière à définir, aux travaux mentionnés. Pour conclure, C. Roche a indiqué qu'il était disposé à revenir exposer son action au Conseil du Personnel quand il y serait invité.

La réunion s'est terminée à 17 heures 40.

¹ copies de ces transparents seront annexées au procès-verbal de la réunion, qui sera disponible auprès des délégués du personnel
ASSOCIATION DU PERSONNEL III STAFF ASSOCIATION
22/92-25.05.92